

ACTEUR PRAP 2S

Secteur Sanitaire et Social



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION

FORMATION
ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE
DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL
ACTEUR PRAP 2S

(Durée : 4 jours (28 heures))

Public

Salariés du secteur ayant pour mission d'aider à la mobilité des personnes en perte d'autonomie

Prérequis

Aucun

Objectifs

- Connaître les risques de son métier et comprendre l'intérêt de la prévention
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque et à sa prévention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Contenu

Cerner le dispositif PRAP dans sa globalité

- Définition de la prévention et rôle de l'acteur PRAP
- Présentation des différents acteurs de la prévention
- Les enjeux de la prévention

Identifier la place de l'activité physique dans l'activité professionnelle

- Les notions d'AT/MP
- Les notions de danger, de risque et de dommage

Comprendre le corps humain et les risques d'atteinte à la santé

- Les notions de base d'anatomie/physiologie
- Les atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences

Analyser sa propre situation de travail et dégager des pistes de solution

- La notion de situation de travail
- Description des sollicitations du corps dans son activité
- Les déterminants de cette activité
- L'élaboration et la communication des pistes de solution

Accompagner la mobilité de la personne aidée : la démarche ALM

- Les enjeux de l'ALM
- Les déplacements naturels
- Le schéma décisionnel
- Les aides techniques

- Mise en œuvre de l'accompagnement en prenant soin de l'autre et de soi

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.

Mode de validation

Un certificat d'acteur PRAP 2S est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, l'acteur PRAP 2S doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 14h (2j) par période de 24 mois.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 28 heures réparties en 4 jours non consécutifs (2j + 2j).

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur PRAP certifié par le réseau prévention.

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr

**PROGRAMME DE FORMATION
ACTEUR PRAP 2S**

| JOUR 1 | |
|---------------|--|
| 9h00 – 12h30 | Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation Présentation du dispositif et rôle des différents acteurs Les enjeux de la prévention et de la démarche ALM Les risques du métier |
| 13h30 – 17h00 | Anatomie, physiologie, pathologie Limite du fonctionnement du corps humain Les déplacements naturels |
| JOUR 2 | |
| 9h00 – 12h30 | Observation et analyse de situation de travail à l'aide de la grille outil Propositions d'améliorations |
| 13h30 – 17h00 | Le schéma décisionnel Les modalités d'assistance Consignes de travail intersession |

INTERSESSION

Analyse d'une situation de travail dangereuse réelle à l'aide de la grille outil

| JOUR 3 | |
|---------------|--|
| 9h00 – 12h30 | Présentation par les apprenants et débriefing par le formateur sur le travail intersession Recherche des propositions d'amélioration La remontée des informations |
| 13h30 – 17h00 | Mise en œuvre d'un accompagnement à la mobilité Préparation aux épreuves certificatives DC4 |
| JOUR 4 | |
| 9h00 – 12h30 | Epreuve certificative DC 1, 2, 3 (cas concret d'observation et d'analyse d'une situation de travail dangereuse) Epreuve certificative DC 4 (cas concret de mise en œuvre d'un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de l'autre et de soi et justification) |
| 13h30 – 17h00 | Epreuve certificative DC 4 (cas concret de mise en œuvre d'un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de l'autre et de soi et justification) Bilan de fin de formation |